

Le Lundi quatorzième jour De novembre mil
sept cent quatre vingt onze après la publication
des bans De futur Mariage entre Jean nicolas Noël
tailleur agé deviron vingt neuf ou fils de nicolas
aussi tailleur et d'anna D'jardin D'une part, et Marie
geneviève Le francois agée deviron dix neuf ou
fille de richard tailleur et de Marie marthe
argentine D'autre part tous deux de cette paroisse;
faite au prône de la messe paroissiale par un
jour de feste et deux dimanches consécutifs
sçavoir Le premier, Le six et Le treize
du courant sans qu'il se soit trouvé aucun
empêchement ou opposition, après les fiancailles
celebrées hier en cette eglise, nous vicaires de
cette paroisse soussignés y avons reçu l'assentiment
mutuel consentement De Mariage et Leur